

## Séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2019

Date de la convocation : 07/11/2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Absents excusés : Francine COUSINARD-THIBAULOT a donné pouvoir à Chantal HERBERT, Annie HOUZELLE, Jocelyn TROGER, Séverine BERNARD.

Secrétaire de séance : Céline BOCQUET

### Protection sociale complémentaire – adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance et fixation du montant de la participation de la collectivité

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de participation d'une durée de 6 ans avec Territoria Mutuelle dont l'offre a été retenue par le Centre de Gestion, pour le risque « prévoyance ». Le montant de la participation de la commune est fixé à 7 € par agent, sur la base d'un temps complet.

### Intercommunalité – mise en réseau des bibliothèques : charte d'occupation des locaux

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la Communauté de Communes dispose de la compétence « réseau des bibliothèques ». La commune met à disposition gratuitement la bibliothèque. Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### Renouvellement de la convention « Prestation paie »

La confection des paies des agents et des indemnités des élus est confiée à la Maison des Communes. Le contrat se termine le 31/12/2019. Le conseil municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention pour une durée de 4 ans.

### Subvention école privée de Jard sur Mer – année scolaire 2019/2020

Trois enfants domiciliés à Saint Hilare la Forêt fréquentent l'école privée de Jard sur Mer. Une subvention de 900 € est accordée.

### Mise en réseau des bibliothèques : rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

A chaque transfert de compétences, la CLECT se réunit pour évaluer les charges transférées. La somme de 2 627 € a été évaluée pour la commune. Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT.

### Rapport d'activités 2018 de Vendée Grand Littoral

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activités 2018 de Vendée Grand Littoral.

### Rapport 2018 sur le prix et la qualité du Service d'Assainissement Non collectif

Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2018 du SPANC. Ce document est mis à disposition du public en mairie.

### Commission locale intercommunale du Site Patrimonial Remarquable

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) créée en 1991 avec les communes de Longeville/Mer, Avrillé et Le Bernard a été transformée en Site Patrimonial Remarquable qui appliquera, on l'espère, un règlement moins contraignant que celui des ZPPAUP. Les 4 communes ont souhaité une commission locale unique « intercommunale » et ont proposé à M. le Préfet une liste de représentants. Le Préfet a émis un avis favorable. Le conseil municipal approuve la liste des membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable. La commission est composée de membres de droit, d'un collègue d'élus, d'un collègue d'associations et d'un collègue de personnels qualifiés.

### Extension et réaménagement de la salle communale

Le conseil municipal valide les plans d'extension et de réaménagement de la salle ainsi que le plan de financement.

Dépenses en € H.T.	Montant	Recettes	Montant
Travaux	414 110,00 €	Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	126 489,00 €
Honoraires	41 080,00 €	Contrat Vendée Territoire	59 753,00 €
Calculs RT	2 300,00 €	Fonds de concours CDC	75 000,00 €
Mission SPS	2 392,50 €	Emprunt	165 000,00 €
Contrôle technique	2 586,00 €	Autofinancement	38 806,50 €
Investigations géotechniques	2 580,00 €		
TOTAL	465 048,50 €	TOTAL	465 048,50 €

**Modification des statuts de Vendée Grand Littoral portant sur la restitution de la compétence « Création, aménagement, entretien de la voirie d'intérêt communautaire »**

La Communauté de Communes restitue aux communes la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ». La mutualisation de cette compétence n'est pas pertinente aujourd'hui.

#### **Questions diverses**

#### **Repas conseil municipal**

Une des deux dates à retenir le 24 ou le 31 janvier 2020.

Le repas aura lieu au Bar de la Forêt.